



## COMPTE-RENDU

### CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 25 AVRIL 2017

Date de la convocation : 19.04.17	nombre de membres en exercice :	33
	nombre de membres présents :	26
	nombre de procurations :	06
	nombre de membres absents :	01
	nombre de votants :	32

#### Séance du 25 avril 2017

L'an deux mille dix sept

Et le vingt-cinq avril, à dix-huit heures, le conseil municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Christine LANFRANCHI-DORGAL, Maire de St Maximin la Ste Baume.

**Présents :** C. LANFRANCHI-DORGAL – H. LANFRANCHI - M. BŒUF - J. FREYNET – H. HENRI – S. LANGLET – O. BARRAU - A-M. LAMIA – L. MARTIN – L. ANCOLIO - -M. SEBBANI – V. GARELLO - P. RUSSO - A. KANBELLE – M. TISSIER - H. MARTINEZ – N. DREVET - C. LOMBARD - D. VERNET – C. DEIDDA  
A. DECANIS – J. SILVY-ALIBERT – P. SIMONETTI - A. MUSSILLON – C. HATOT/MEDARIAN – M. GRANIER

**Absent :** G. PEREZ

#### Pouvoirs :

M-F. BERTIN/MAGHIT	donne pouvoir à	A-M. LAMIA
A. DEGIOANNI	donne pouvoir à	S. LANGLET
F. ALBERT	donne pouvoir à	C. LANFRANCHI/DORGAL
M. RIONDET	donne pouvoir à	M. BOEUF
B. GOMART/JACQUET	donne pouvoir à	A. DECANIS
P. HRYNDA	donne pouvoir à	M. GRANIER

M. Clément DEIDDA a été désigné secrétaire.

#### - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2017 A L'UNANIMITÉ

#### - RAPPORT D'ACTIVITÉ

##### Arrêtés et décisions 1<sup>er</sup> trimestre 2017

Le conseil municipal a pris acte du rapport d'activité du 1<sup>er</sup> trimestre 2017

#### 50 – APPROBATION DE LA CHARTE DU PARC NATUREL RÉGIONAL DE LA SAINTE-BAUME

*Le conseil municipal délibère à la majorité*

*Pour : 30*

*Abstentions : 2 (P. HRYNDA – M. GRANIER)*

– *APPROUVE sans réserve la charte du Parc Naturel Régional de Sainte-Baume et ses annexes comprenant :*

- *le plan du Parc Naturel Régional de la Sainte-Baume*
- *le projet de statuts modifiés du syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional de la Sainte-Baume*
- *l'emblème figuratif propre au Parc, logo du Parc naturel régional de la Sainte-Baume*
- *le programme d'actions et du plan de financement prévisionnels portant sur les trois premières années du classement*
- *le Rapport d'Evaluation environnementale du projet de Charte du Parc naturel régional de la Sainte-Baume, son résumé non technique et l'avis de l'Autorité environnementale.*

#### **51 – MAISON DES SERVICES PUBLICS / DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE L'ÉTAT AU TITRE DU FONDS DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL 2017 / AUTORISATION À MADAME LE MAIRE À SOLLICITER LA SUBVENTION**

*Le conseil municipal délibère à la majorité*

*Pour : 30*

*Abstentions : 2 (P. HRYNDA – M. GRANIER)*

- *approuve les programmes de travaux ;*
- *autorise Madame le Maire à solliciter auprès de l'État la subvention la plus large possible ;*
- *autorise Madame le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.*

#### **52 – REPRISE SUR LA PROVISION SEMI-BUDGÉTAIRE POUR RISQUE « COMMUNE DE SAINT-MAXIMIN-LA-SAINTE-BAUME C/ SOCIÉTÉ HORIS »**

*Le conseil municipal délibère à la majorité*

*Pour : 30*

*Abstentions : 2 (P. HRYNDA – M. GRANIER)*

##### **AUTORISE Madame le Maire à :**

- **effectuer** une reprise sur la provision pour « risques et charges » constituée sur l'exercice de 2015 à hauteur de 35 357,67 €. En effet, après vérification auprès du comptable public, les deux titres de recettes émis à l'encontre de la société Auxcitec en 2015 en vue du recouvrement de l'indemnisation, ont bien été réglés par la société.

- **appliquer** la réglementation en vigueur dans la nomenclature M14 et d'effectuer cette écriture de façon semi-budgétaire (titre en section de fonctionnement).

#### **53 – ANNULATION DE TITRE SUR EXERCICE ANTÉRIEUR / BUDGET COMMUNE**

*Le conseil municipal délibère à l'unanimité*

- **AUTORISE Madame le Maire à procéder à l'annulation partielle du titre n°1136 du 08/11/2016 pour une somme de 461,05 €.**

#### **54 – CRÉATION DE POSTE**

*Pour renforcer les services il serait souhaitable de créer le poste permanent suivant :*

- *1 poste de Rédacteur Principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet*

*Madame le Maire demande au Conseil Municipal :*

- *de l'autoriser à créer le poste sus-indiqué*

*Dit que les crédits nécessaires à la dépense font l'objet d'une inscription au B.P du budget de la commune.*

*Madame le Maire entendue*

*Le conseil municipal délibère à la majorité*

*Pour : 30*

*Abstentions : 2 (P. HRYNDA – M. GRANIER)*

*- AUTORISE Madame le Maire à créer le poste sus-indiqué*

## **55 – AUTORISATION À MADAME LE MAIRE DE SOLLICITER LES SUBVENTIONS 2017 AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU VAR**

*Le plan de financement prévisionnel pourrait s'établir comme suit :*

<i>Conseil Départemental du Var</i>	<i>120 000,00 € H.T.</i>	<i>30 %</i>
<i>Autofinancement</i>	<i>280 000,00 € H.T.</i>	<i>70 %</i>
	<i>400 000,00 € H.T.</i>	

*Madame le Maire demande aux membres du Conseil Municipal :*

- d'approuver les programmes de travaux ;*
- de l'autoriser à solliciter auprès du Conseil départemental la subvention la plus large possible ;*
- de l'autoriser à signer tout document se rapportant à cette affaire.*

*Dit que la dépense est prévue au Budget 2017.*

*Madame le Maire entendue*

*Le conseil municipal délibère à l'unanimité*

- APPROUVE les programmes de travaux ;*
- AUTORISE Madame le Maire à solliciter auprès du Conseil départemental la subvention la plus large possible ;*
- AUTORISE Madame le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.*

## **56 – SOUTIEN LOGISTIQUE ET TECHNIQUE / APPROBATION DE LA RÉSILIATION DE L'ADHÉSION À L'ASSOCIATION**

*Le conseil municipal délibère à l'unanimité.*

- APPROUVE la résiliation de la commune de Saint-Maximin-la-Sainte-Baume à l'association SOLOTEC*

## **57 – PROJET DE SUPPRESSION DU PASSAGE À NIVEAU N°28 LIGNE SNCF DE CARNOULES À GARDANNES**

*Le conseil municipal délibère à la majorité*

*Pour : 30*

*Abstentions : 2 (P. HRYNDA – M. GRANIER)*

- APPROUVE la suppression du passage à niveau n° 28*
- APPROUVE la réalisation de l'enquête publique qui sera financée par la SNCF R et réalisée avec l'appui de la DDTM du Var.*

## **58 – CONSTITUTION D'UNE SERVITUDE D'AQUEDUC SOUTERRAIN ET DE PASSAGE SUR LA PARCELLE COMMUNALE AM 32 AU PROFIT DE LA SOCIÉTÉ DU CANAL DE PROVENCE**

*Le conseil municipal délibère à la majorité*

*Pour : 30*

*Abstentions : 2 (P. HRYNDA – M. GRANIER)*

- *approuve le principe de constitution d'une servitude d'aqueduc souterrain et de passage sur la parcelle communale cadastrée AM 32 au profit de la Société du Canal de Provence.*
- *Autorise la Société du Canal de Provence à prendre en charge la constitution de cette servitude et l'ensemble des démarches correspondantes nécessaires.*
- *Autorise Madame le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.*

## **59 – APPROBATION DE L'ÉTABLISSEMENT D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE ET DE TRÉFONDS PARCELLES BN 591-BN 451 / CHEMIN DES BATAILLOLES**

*Le conseil municipal délibère à la majorité*

*Pour : 30*

*Abstentions : 2 (P. HRYNDA – M. GRANIER)*

- *approuve le principe de l'établissement d'une servitude de passage et de tréfonds sur la parcelle BN 591 au profit de la parcelle communale BN 451 par acte notarié moyennant le versement par la commune d'une indemnité de 10 000 € et la replantation de la haie au bénéfice des propriétaires du fonds servant.*
- *approuve le principe de l'établissement d'une servitude de passage et de tréfonds sur la parcelle communale BN 451 au profit de la parcelle BN 38 par acte notarié.*
- *Autorise Madame le Maire à prévoir la prise en charge de l'entretien de la servitude par les propriétaires actuels et futurs des parcelles BN 451 et 38 et des éventuels futurs lots issus de celles-ci.*
- *charge Maître CASTELLI, notaire à Saint-Maximin-la-Sainte-Baume de l'établissement et de la signature des actes correspondants.*
- *Autorise Madame le Maire à signer tout document se rapportant à ces affaires.*

## **60 – CRÉATION D'UN NOUVEAU CIMETIÈRE**

*Le conseil municipal délibère à la majorité*

*Pour : 25*

*Contre : 5 (A. DECANIS – B. GOMART/JACQUET – P. SIMONETTI – C. HATOT/MEDARLAN – A. MUSSILLON)*

*Abstentions : 2 (P. HRYNDA – M. GRANIER)*

- *approuve la création d'un nouveau cimetière sur la parcelle BH 510, sise chemin de Bonneval.*
- *Autorise Madame le Maire à signer tout document concernant cette affaire.*

## **61 – MOTION DE SOUTIEN À LA CANDIDATURE DE LA VILLE DE PARIS À L'ORGANISATION DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES D'ÉTÉ DE 2024**

*Le conseil municipal délibère à la majorité*

*Pour : 30*

*Abstentions : 2 (P. HRYNDA – M. GRANIER)*

*APPORTE son soutien à la candidature de la Ville de Paris à l'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été 2024 et émet le vœu que cette candidature soit retenue par le Comité International Olympique.*

## **62 – IMPLANTATION D'UN POSTE D'ADJOINT ÉCOLE MATERNELLE PUBLIQUE PAUL BARLES**

*Le conseil municipal délibère à l'unanimité*

*approuve l'implantation d'un poste d'adjoint E.M.PU Paul Barles*

**63 – FONDS INTERMINISTÉRIEL DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE 2017 / APPEL À PROJET N°3 RELATIF AU DÉVELOPPEMENT DES DISPOSITIFS DE VIDÉO-PROTECTION / AUTORISATION À MADAME LE MAIRE À SOLLICITER LES SUBVENTIONS**

*La présente demande concerne cette sixième tranche de travaux pour un montant de 75 000,00 € H.T.*

*Le plan de financement prévisionnel pour cette seconde tranche pourrait s'établir comme suit :*

– État (FIPD)	37 500,00 € H.T.	(50,00 %)
– Autofinancement :	<u>37 500,00 € H.T.</u>	(50,00 %)
	<b>75 000,00 € H.T.</b>	

*La subvention État sollicitée au titre du **Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance 2017** est de 37 500,00 € H.T.*

*Madame le Maire demande aux membres du Conseil Municipal :*

- *d'approuver la démarche entreprise,*
- *de s'engager à réaliser le projet décrit ci-dessus,*
- *d'approuver le plan de financement prévisionnel susvisé,*
- *de l'autoriser à solliciter une subvention de 37 500,00 € auprès de l'État au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance 2017.*

*Dit que la dépense est inscrite au budget 2017.*

*Madame le Maire entendue*

*Le conseil municipal délibère à la majorité*

*Pour : 30*

*Abstentions : 2 (P. HRYNDA – M. GRANIER)*

- *approuve la démarche entreprise,*
- *s'engage à réaliser le projet décrit ci-dessus,*
- *approuve le plan de financement prévisionnel susvisé,*
- *autorise Madame le Maire à solliciter une subvention de 37 500,00 € auprès de l'État au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance 2017.*

*Fin de la séance à 19H05.*